

## Pension alimentaire je ne veux plus payer

Par olivier, le 31/05/2009 à 09:40

Bonjour,

si je ne veux plus payer de pension pour mon fil il y aura un passage au tribunal merci

Par Patricia, le 31/05/2009 à 10:19

Bonjour,

Vous vous "embarquez" dans de sérieux problèmes... Saisies sur salaires...

Vous êtes tenu de respecter la décision du Juge qui est précisée sur votre jugement de divorce.

Si cette décision est due à un cas de force majeure, indépendante de votre volonté, envoyez une LR/AR au JAF qui a prononcé votre divorce pour lui signaler.

Par Marion2, le 31/05/2009 à 11:46

Bonjour,

Je confirme les propos de Patricia.

Cordialement.	

Surtout n'arrêtez pas le versement de la pension alimentaire sans l'autorisation du JAF.